

SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

2 04-76-03-29-66

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

SUR LA COMMUNE DE GRENOBLE (38100), 25 AVENUE MARCELLIN BERTHELOT

Lot 91 : un appartement au rez-de-chaussée d'une superficie de 55,08 m2.

Lot 93 : un appartement au 1er étage d'une superficie de 64,88 m2.

Lot 97 : un appartement au 3ème étage d'une superficie de 64,88 m2.

Lot 98 : un appartement au 3^{ème} étage d'une superficie de 64,78 m2.

Lot 100 : un appartement au 4ème étage d'une superficie de 64,93 m2.

Lot 101 : un appartement au 5ème étage d'une superficie de 64,88 m2.

Lot 103 : un appartement au 6ème étage d'une superficie de 64,88 m2.

Lot 73 : une cave et les 2/10000èmes de la copropriété.

Lot 74 : une cave et les 2/10000èmes de la copropriété.

Lot 79 : une cave et les 2/10000èmes de la copropriété.

Lot 80 : une cave et les 2/10000èmes de la copropriété.

Lot 82 : une cave et les 2/10000èmes de la copropriété.

Lot 83 : une cave et les 2/10000èmes de la copropriété.

Lot 85 : une cave et les 3/10000èmes de la copropriété.

(Dans un ensemble immobilier cadastré section DO numéro 139 et DR numéro 1 et plus particulièrement les lots 73, 74, 79, 80, 82, 83, 85, 91, 93, 97, 98, 100, 101 et 103)

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 24 JANVIER 2023 à 14 HEURES

à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE Place Firmin Gautier 38000 GRENOBLE

Visite prévue sur place le VENDREDI 13 JANVIER 2023 de 9 heures à 11 heures par le ministère de la SELARL MEZAGHRANI,
Huissier de Justice à 38000 GRENOBLE.

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier MONGE PERETTO situé 25-27-29 avenue Marcelin Berthelot et 17 rue Marcel Peretto 38100 GRENOBLE, représenté par son syndic en exercice l'agence ARCH'IMMOBILIER, SARL, immatriculée au RCS sous le numéro 399450147, dont le siège social est situé 22 avenue du 8 Mai 1945 38130 ECHIROLLES, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat la **SELARL GUMUSCHIAN <u>ROGUET</u> BONZY – BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la commune de GRENOBLE (38100), dans un ensemble immobilier dénommé MONGE PERETTO sis 25/27/29 avenue Marcellin Berthelot et 17 rue Marcel Peretto, cadastré section DO numéro 139 et DR numéro 1 et plus particulièrement les lots 73, 74, 79, 80, 82, 83, 85, 91, 93, 97, 98, 100, 101 et 103.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 30 Juin 2022.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 100.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR: 10.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 –

<u>www.bastille-avocats.fr</u>, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.